



PV pour stationnement très gênant sur trottoir alors que j'étais sur une place !

Par **lumau**, le **08/10/2019** à **23:05**

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai été verbalisé pour un stationnement très gênant sur trottoir dans ma rue.

Seulement voilà : j'étais bien garé sur une place dessiné au sol !

La subtilité réside dans le fait que ces places étant situés dans une rue très étroite on est obligé de se garer en chevauchant le trottoir afin de laisser la libre circulation des véhicules.

Puis-je contester cette infraction sachant que si je m'étais garé sur cette même place mais sans me mettre sur le trottoir j'aurais empêché la circulation dans la rue (ce qui me semble être bien plus gênant non ?!) ?

Je précise que je me gare depuis 2 ans dans cette rue et toutes les voitures sans exception sont obligées de se garer de la même façon sur le trottoir pour laisser un espace suffisant à la circulation...

Merci à vous pour votre aide,

Lucile

Par **janus2fr**, le **09/10/2019** à **08:17**

Bonjour,

L'article R417-11 définit le stationnement et l'arrêt (en tout ou partie) sur le trottoir comme très gênant. D'après vos propos, vous étiez bien stationné en partie sur le trottoir, donc la verbalisation est pleinement justifiée.

Que ce soit une habitude ou que les autres automobilistes stationnent de la même façon n'est en aucun cas un motif de contestation. A chaque fois que vous stationnez ainsi, vous risquez une amende de 135€...

Par **lumau**, le **09/10/2019** à **10:19**

Oui je comprends

Mais cela même si en me garant correctement (c'est a dire pas sur le trottoir) je gêne la circulation des voitures dans la rue ?

Sans parler du risque de me faire arracher mon rétro et ma portière.

Par **LESEMAPHORE**, le **09/10/2019** à **10:47**

Bonjour

Le stationnement s'effectue sur la chaussée en l'absence de réglementation locale venant compléter les dispositions du CR .

C'est au Maire qui dispose des pouvoirs de police de la circulation de réglementer le stationnement si ce stationnement sur chaussée provoque une gêne .

Par **lumau**, le **09/10/2019** à **12:41**

Donc je ne peux rien faire ? Écrire au maire ?

Par **martin14**, le **09/10/2019** à **15:08**

On peine à vous comprendre ..

Vous dites dans votre premier post que la place est "dessinée au sol" ... ?

ça veut dire quoi ? dessinée à cheval sur le trottoir ?

Si vous êtes garée dans l'emplacement qui est dessiné au sol, vous n'êtes pas en stationnement très gênant ...

Par **janus2fr**, le **09/10/2019** à **17:49**

Personnellement, j'ai compris que les places sont dessinées sur la chaussée, mais que lorsque les voitures sont stationnées sur ces places, elles gênent la circulation et que les voitures stationnent à cheval sur le trottoir pour laisser plus de place sur la chaussée.

Par **lumau**, le **09/10/2019** à **18:07**

Oui c'est exactement ça !

En fait, les places ne sont pas dessinées sur le trottoir d'ou la verbalisation...